

L'hon. Judd Buchanan (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, pour ce qui est du financement de l'enquête du juge Berger, les associations d'autochtones ont reçu \$400,000 pour l'année financière 1974-1975 ainsi que \$300,000 pour la présente année financière, puisque l'on prévoit que l'enquête sera terminée d'ici la fin de 1975, ce qui ne ferait que neuf mois. Voilà le montant des crédits accordés à cet effet; le financement des autres associations n'a rien à y voir.

M. Firth: Comme on n'a tenu qu'une seule audience dans une localité alors qu'il doit s'en tenir une vingtaine et vu qu'une partie importante des dépenses des associations d'autochtones est imputée aux recherches et à la préparation des gens en vue de ces audiences dans les localités, le ministre compte-t-il revoir la politique de financement de ces associations afin que ces audiences puissent être tenues comme il se doit et porter des fruits?

M. Buchanan: Je réexaminerai la question, mais nous aimerions bien que ce financement se fasse à même la subvention de \$300,000 octroyée pour la période de neuf mois.

L'ABSENCE DE CRÉDITS À L'ÉGARD DU GROUPE
D'ÉVALUATION DU GRAND NORD PARTICIPANT À L'ENQUÊTE
BERGER—DEMANDE DE RÉTABLISSEMENT DU FINANCEMENT

M. Wally Firth (Territoires du Nord-Ouest): Puis-je poser une troisième et dernière question supplémentaire au ministre? Comme le groupe d'évaluation du Grand Nord a vu son budget entièrement coupé et comme il était chargé d'assurer une précieuse aide technique et d'importants renseignements aux autochtones participant à l'enquête, le ministre serait-il prêt à réviser l'aide financière accordée à cet organisme, afin qu'il puisse continuer de jouer son rôle essentiel dans l'enquête?

L'hon. Judd Buchanan (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Le gouvernement n'a pas financé le groupe d'évaluation du Grand Nord, qui était subventionné à même la somme affectée au juge Berger l'année dernière. Les pourparlers à ce sujet se poursuivent avec le juge depuis le 21 avril, afin de déterminer s'il ne pourrait pas verser au groupe d'évaluation du Grand Nord une tranche du million de dollars qui lui est affecté. Il a semblé favorable à l'idée, mais le conseiller de la commission, M. Scott, avait des doutes. On étudie actuellement la possibilité de financer le groupe à même la subvention d'un million consentie à la commission.

Questions Orales

[Français]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA POSITION DU GOUVERNEMENT SUR LE TRAITEMENT DES
ARMÉNIENS PAR LA TURQUIE

M. C.-A. Gauthier (Roberval): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre aux Affaires extérieures mais, vu son absence, je m'adresserai au premier ministre suppléant.

Le premier ministre suppléant pourrait-il dire à la Chambre quelle est la position du gouvernement canadien en ce qui concerne le sort des Arméniens, qui sont actuellement victimes de l'irresponsabilité des deux super-puissances, soit les États-Unis et l'Union Soviétique, qui ne cherchent qu'à obtenir les faveurs de la Turquie, pays qui occupe le territoire arménien depuis 60 ans, soit depuis le premier génocide du XX^e siècle, perpétré par les Turcs contre les Arméniens?

[Traduction]

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, le gouvernement du Canada reconnaît le gouvernement de Turquie et le considère comme une puissance alliée. La question dont a parlé le député est un grief de longue date des Arméniens, mais ce n'est pas une affaire sur laquelle nous ferions des observations directes.

[Français]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

Puisque nous avons au Canada plusieurs Arméniens qui sont devenus de très bons Canadiens, est-ce que nous pourrions savoir si cette question a été déjà discutée aux Nations Unies par les représentants canadiens, ou encore par le ministre actuel, qui déjà était ministre aux Affaires extérieures?

[Traduction]

● (1420)

M. Sharp: Je suis sûr que le grief n'a pas été présenté par le Canada, monsieur l'Orateur. Mais, je n'ai pas l'assurance qu'il n'a pas été présenté par un autre pays. Toutefois, je le répète, le gouvernement canadien n'a pas cru avoir la responsabilité spéciale de présenter ce grief de la part du peuple arménien.

[Français]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, je désire poser une dernière question supplémentaire.

Je voudrais demander au président du Conseil privé s'il pourrait affirmer à la Chambre que le gouvernement canadien a l'intention précise de faire quelque instance précise auprès des Nations Unies et auprès du gouvernement concerné, afin de faire justice aux Arméniens.

[Traduction]

M. Sharp: Non, monsieur l'Orateur. Comme je l'ai dit auparavant, nous n'avons pas cru opportun d'agir ainsi auparavant, et je ne vois aucune raison de modifier maintenant notre ligne de conduite.